



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 50 Fusion des écoles maternelle et élémentaire des Lilas

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Les articles L2121-30 du Code général des collectivités territoriales et L 212-1 du Code de l'éducation prévoient que « le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat ».

Monsieur le Directeur des services de l'Inspection académique des Pyrénées-Atlantiques a proposé de réunir les écoles maternelle et élémentaire des Lilas en une école primaire. Les avantages et les inconvénients de cette évolution ont soigneusement été étudiés.

Les exemples positifs des écoles publiques paloises organisées en écoles primaires : 4 coins du Monde, Bosquet, Buisson, Fleurs, Henri IV, Lauriers, Lavigne, Marancy, Nandina Park, Sarrailh, Say et Trianon, montrent l'intérêt d'une telle réorganisation administrative et pédagogique. Ainsi, parents d'élèves, enseignants, partenaires institutionnels et associatifs ont un interlocuteur unique gérant l'intégralité du site et l'ensemble des relations avec les élèves et leur famille.

Par ailleurs, la fusion offre à la direction une décharge complète de ses missions d'enseignement afin d'assurer ses fonctions dans les meilleures conditions, l'école obtenant ainsi 45 jours supplémentaires de décharge. La nouvelle école primaire des Lilas accueillera environ 290 enfants et sera la 5^{ème} école publique paloise en termes d'effectifs. Elle sera située rue Charles de Foucault.

Il est précisé que le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire des Lilas a été évoqué dans chacun des conseils d'écoles et que l'avis du représentant de l'Etat n'est pas requis.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir approuver la fusion des écoles maternelle et élémentaire des Lilas et la création de l'école primaire des Lilas, à compter de la rentrée de septembre 2024.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU